

Elaboration du PAPI d'intention de la vallée de l'Oise

Comité technique



- Rappel du contexte de la Directive inondation
- Présentation du dispositif PAPI (DREAL Hauts-de-France)
- Concertation et élaboration du PAPI d'intention
- Stratégie et plan d'actions du PAPI d'intention
- Plan de financement prévisionnel
- Prochaines échéances



Rappel du contexte de la Directive inondation

Etablissement public territorial de bassin



Rappel du contexte : la Directive inondation

Etat des lieux

Evaluation préliminaire des risques d'inondation :

recensement des enjeux et des crues historiques sur le bassin Seine-Normandie

2011



Plan de gestion des risques d'inondation Seine-Normandie

Document de planification

- Fixe des objectifs à atteindre à l'échelle du bassin et notamment sur les TRI
- Édicte des dispositions à mettre en œuvre pour y parvenir

Sélection en TRI

Territoire à risque important d'inondation

- TRI de Chauny-Tergnier-La Fère
- TRI Compiègne
- TRI de Creil
- TRI Métropole francilienne (dont Oise-Ile-de-France) 2012

Cartographie

- Crue fréquente (crue de 1993-1995)
- Crue moyenne (centennale PPRI)
- Crue extrême (millennale)
- Cartographie des risques (enjeux)

2012

Stratégie locale - SLGRI

Stratégie locale de gestion du risque d'inondation

 Définit sur un périmètre plus grand que celui du TRI (périmètres des SCOT + EPCI)

Contient:

- un diagnostic de territoire,
- des objectifs et des pistes d'actions afin de réduire le risque d'inondation sur le TRI

2016

Sessen

Quision to











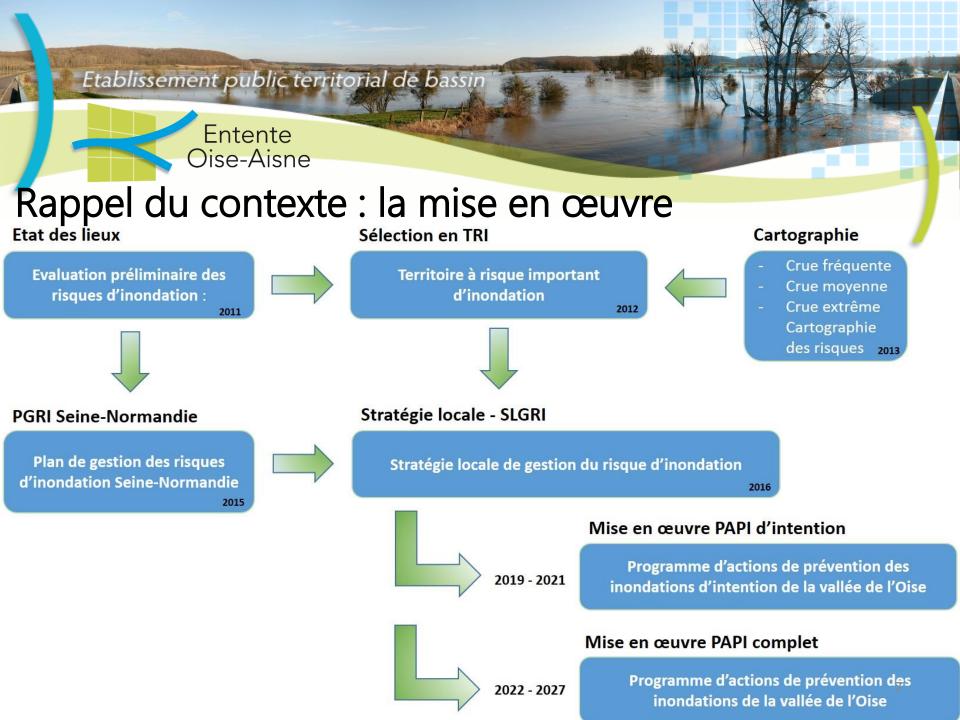
EPRI : évaluation préliminaire des risques d'inondation (2011)



PGRI: plan de gestion des risques d'inondation du bassin Seine-Normandie (2015)



SLGRI: stratégies locales de gestion des risques d'inondation (2016)





Présentation du dispositif PAPI DREAL Hauts-de-France

Qu'est ce qu'un PAPI?

- ✓PAPI : outil opérationnel de la mise en œuvre des stratégies des territoires (→ Notamment SLGRI)
- ✓ Permet obtention de **financement du FPRNM** (ou fonds Barnier)
 - X PPRN (prescrit ou approuvé)
 - **XPCS**
- ✓PAPI ≠ GEMAPI
- √Ce n'est pas une autorisation
- √Ce n'est pas un outil pour permettre l'urbanisation de nouveaux secteurs
- √Cahier des charges PAPI3 d'après :
 - X REX PAPI2, PSR, Fonctionnement CMI
 - X Consultation (Etat et Collectivités)
 - X Evolution (PGRI, SLGRI, GEMAPI)



Exigences

- √Territoires cohérents → bassin de risque cohérent
- ✓ Diagnostic approfondi
- √Stratégie partagée
- √Cohérence avec les autres politiques publiques
- ✓ Equilibre : mobilisation des différents axes
- ✓ Proportionnalité
- √Traçabilité des choix



PAPI d'intention et PAPI

Pour quoi faire?



ANIMATION

ETUDES

TRAVAUX

Animation de la mise en œuvre des actions

AXE 1 : amélioration de la connaissance et de la conscience du risque

AXE 2 : surveillance, prévision des crues et des inondations

AXE 3: alerte et gestion de crise

AXE 4: prise en compte du risque d'inondation dans l'urbanisme

AXE 5 : réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens

AXE 6: ralentissement des écoulements

AXE 7: gestion des ouvrages de protection hydrauliques





Types de PAPI

- ✓PAPI d'intention ← OBLIGATOIRE
 - XLabellisation bassin (Comité Plan Seine)
 - X Possibilités axes 5, 6 7 études mais **PAS DE TRAVAUX**
 - Xélaboration du programme d'études nécessaire à la réalisation du PAPI
- **√**PAPI
 - X < 3 m€ HT → Bassin
 - X> 3 m€ HT → National (CMI)
- √Durée 6 ans maximum



Diagnostic approfondi et partagé du territoire (§ V.3.2, en particulier c)

- ✓Principaux points du diagnostic
 - 1. Organisation du territoire pour la gestion du risque
 - 2. Caractérisation de l'aléa inondation
 - 3. Analyse des enjeux exposés aux inondations et de la vulnérabilité du territoire
 - 4.Recensement et analyse des ouvrages de protection existants
 - 5. Analyse des dispositifs existants



Pièces du dossier PAPI => à produire dans le PAPI d'intention

- ✓ Note d'analyse environnementale
 - X ≠ évaluation environnementale Plan Programme
- ✓Note d'intégration du risque dans l'aménagement du territoire et l'urbanisme
 - X Prise en compte opérations PAPI et PPRN
 - X Concilier et optimiser :
 - X développement et l'aménagement du territoire
 - X non augmentation de la vulnérabilité du territoire

√Concertation

- X Collectivités, activités économiques (dont profession agricole), associations, habitant
- X Dès l'élaboration du dossier, puis tout au long de la mise en œuvre
- X Consultation du public : forme libre (mise à disposition, réunions publiques...), dossier synthétisant les observations et leur prise en compte



Pièces du dossier PAPI => à produire dans le PAPI d'intention

Pièces relatives aux travaux des axes 6 et 7

- √GEMAPI et décret n° 2015-526
 - X MOA: autorité compétente en matière de GEMAPI
 - X Système d'endiguement
 - X Aménagement hydraulique et systèmes d'endiguement : rubrique 3.2.6.0
- ✓ Justification des choix ; analyse des variantes
 - X Analyse coût/bénéfice (ACB) : projet > 2m€ HT
 - X Analyse multicritères (AMC) : projet > 5 m€ HT
- ✓Impacts sur les activités agricoles
 - X Etude agricole
 - X Protocole indemnisation







- 2 régions : Hauts-de-France, Ile-de-France
- 3 départements : Aisne (02), Oise (60), Val-d'Oise (95)
- 16 EPCI à fiscalité propre
- 4 SAGE : Oise-Aronde, Nonette, Brèche, Automne (+ futur Oise-moyenne)
- 7 SCOT
- 2 agences d'urbanisme : Oise-les-Vallées, Institut d'aménagement et d'urbanisme d'Ile-de-France
- 16 syndicats de rivières

346 communes



Concertation et élaboration du PAPI d'intention



Envoyés aux 346 communes du périmètre. Copies aux EPCI

Objectifs du questionnaire

- > Améliorer la connaissance du territoire
- Recenser les problématiques locales
- Recenser les besoins pour réduire les dommages du territoire

Retours

- > 1/4 des communes du PAPI d'intention
- > 50 % des communes en TRI





Une concertation accrue pour un dossier ambitieux et partagé

Avril 2017 – Avril 2018 : > 40 réunions menées

Réunions en bilatérales

- > 30 rencontres des acteurs
- Cibles : collectivités, Etat, maîtres d'ouvrage et financeurs potentiels

Groupes de travail

- ➤ GT technique en avril 2017
- > 5 réunions de l'équipe projet sur des thématiques particulières
- > Points sur l'élaboration du PAPI d'intention avec les services de l'Etat



Equipe projet « réseaux » du 16/02/2018



Sollicitations formelles des acteurs suivants :

- > ARS Hauts-de-France
- Bailleurs sociaux (x16)
- Chambres consulaires (x9)
- > CROUS
- EPCI / syndicats ayant la compétence « Prévention des Inondations » (x6)
- ➤ Porteurs de SAGE (x4)
- > Région Hauts-de-France
- ➤ URCPIE Picardie



Présentation du plan d'actions du PAPI d'intention



- Améliorer la connaissance des aléas et des enjeux
- Adapter les comportements
- Améliorer l'organisation et l'alerte à la population

OBJECTIFS TRANSVERSAUX

OBJECTIFS SUR LES CRUES FRÉQUENTES (30 ANS)

- Limiter les dommages par la réduction des niveaux d'eau
- Conforter les ouvrages existants (assurer la sécurité des personnes)
- Lutter contre le ruissellement
- Avoir des réseaux résilients
- Maintenir l'emploi et l'attractivité du territoire
- Accompagner les établissements sensibles
- Réduire les dommages sur l'habitat (individuel, social)

OBJECTIFS SUR LES CRUES MOYENNES (100 ANS)

OBJECTIFS SUR LES CRUES EXTRÊMES (1 000 ANS)

- Améliorer la préparation à la crise
- Coordonner la réponse à la crise



- > 28 actions mises en place volontairement par les maîtres d'ouvrage
- ➤ 16 actions obligatoires



>Actions issues d'une loi ou d'un décret



➤ Actions issues des dispositions obligatoires aux TRI du PGRI Seine-Normandie



Actions à mettre en œuvre obligatoirement dans le PAPI en vue de préparer le dossier de PAPI complet. Certaines sont également obligatoires de par la loi.



Action 0-1: Animer le PAPI d'intention de la vallée de l'Oise

Proposition de gouvernance du PAPI : comité de pilotage, comité technique, mise en place de groupes de travail soit par thématiques, soit par type d'acteurs

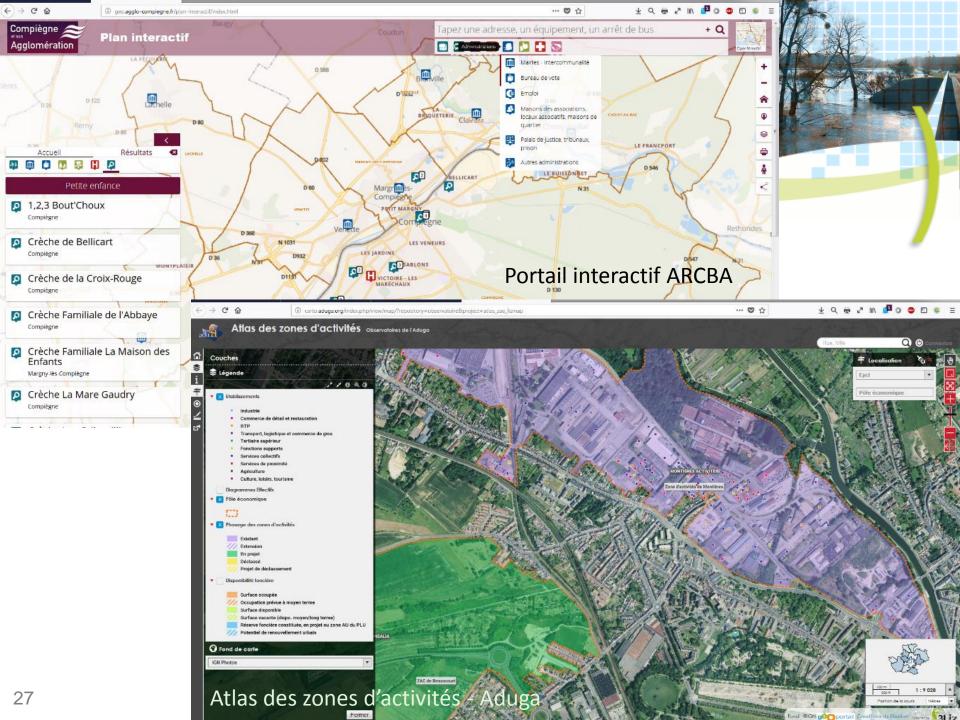
Action 0-2: Communiquer sur le PAPI d'intention

- Périmètre du PAPI d'intention : environ 350 communes comment toucher ces communes? Propositions:
 - Via les groupes de travail (ex: gestion de crise)
 - Newsletter du PAPI d'intention (min. 2/an) à l'ensemble des acteurs
 - La BD du PAPI : mieux appréhender les méandres de la prévention des inondations
 - S'appuyer sur les commissions hydrographiques de l'Entente (statuts)



Action I-1 : Réaliser un diagnostic de vulnérabilité systémique et stratégique de la grande vallée de l'Oise

- ➤ 1ère étape de l'intégration du risque dans l'aménagement du territoire et l'urbanisme sur le long terme. S'appuiera sur :
 - Un tableau d'indicateurs de vulnérabilités
 - Une convention avec les opérateurs de réseaux (action I-5)
 - Une intégration du risque dans les docs d'urbanisme (action IV-3)
- Mis en valeur par la cartographie dynamique (action I-6)
- Aboutir à des actions :
 - préparation à la crise (axe 3 du PAPI d'intention),
 - aménagement du territoire (axe 4 du PAPI d'intention),
 - résilience des réseaux (axe 5 du PAPI d'intention), ...



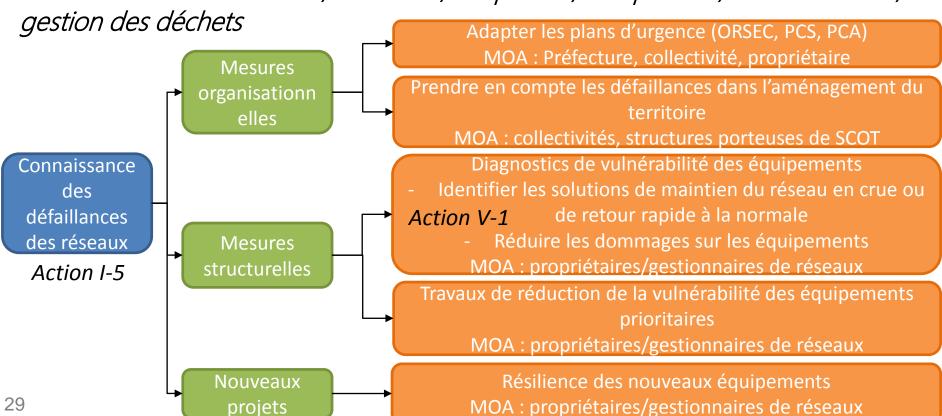


Action IV-3 : Intégrer les sources de vulnérabilité identifiées par le diagnostic dans la révision des documents de SCOT, PLUI et PLU

- Obj : identifier les enjeux en zone inondable, prioritaires pour le développement du territoire et intégrer cette problématique dans l'aménagement futur
- > Actions pouvant être fléchées dans les documents :
 - Urbanisation selon le type d'enjeux (habitat vs activité)
 - Compatibilité des différentes politiques : trame verte et bleu, changement climatique, risque d'inondation
 - Adapter le bâti en zone inondable, transparence hydraulique
 - Insérer des éléments paysagers favorisant la rétention à la parcelle : haies sur les coteaux, désimperméabilisation, toitures végétalisées



Réseaux concernés : routier, électricité, téléphonie, eau potable, assainissement,

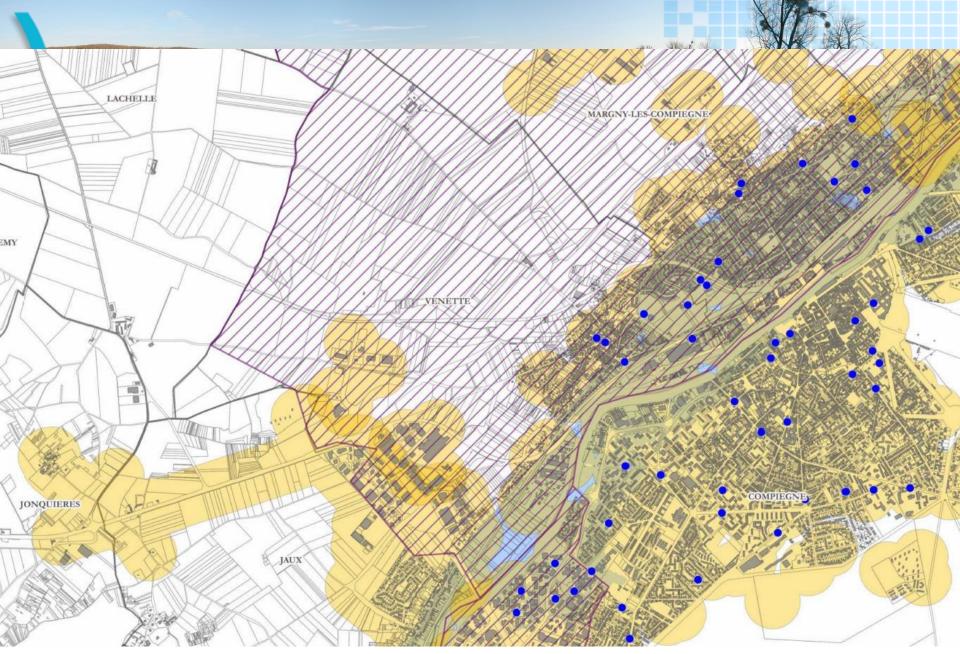




Action I-5 : Déterminer l'exposition des réseaux prioritaires aux risques d'inondation

Réseaux concernés : routier, électricité, téléphonie, eau potable, assainissement, gestion des déchets

- En lien avec le diagnostic systémique et le tableau d'indicateurs
- Convention de partage des données avec les opérateurs, l'Etat et les collectivités concernées
- Données numériques capitalisées sur une plateforme sécurisée (ex : plateforme de l'Etat Alfresco)
- Intégrer des données communicables à la cartographie dynamique



Extrait de la carte des zones de défaillance des réseaux – DDT60



Action V-1 : Réaliser des diagnostics de vulnérabilité des équipements prioritaires des opérateurs de réseaux

- Objectif : identifier les solutions de maintien du réseau en crue (si possible) ou de retour rapide à la normale et ses modalités
 - Electricité : réflexions sur 4 postes-sources et les postes HTA-BT alimentant des enjeux très sensibles
 - Téléphonie : centraux et sous-répartiteurs
 - Eau potable : captages d'importance vitale (nombre de clients alimentés), usines de production
 - Assainissement : stations de traitement des eaux usées de grande capacité (ex : STEU > 100 000 éq./hab)
 - Déchets: centre de traitement et de valorisation des déchets, méthaniseurs



Actions VI-2 et VI-3 : Etudier la réalisation des aménagements de Longueil II et Vic-sur-Aisne

Les études de chaque projet comprendront :

- Les études d'avant-projet (AVP)
- Sondages géotechniques
- Étude d'impact environnementale
- Analyse multicritères (comprenant une analyse coûts-bénéfices)
- > Une étude d'impact agricole
- Diagnostic archéologique
- Dossier règlementaire
- **>** ...





Action VII-1 : Identifier les systèmes d'endiguement et leurs gestionnaires

- Décret n° 2015-526 du 12 mai 2015
- Dédié aux structures ayant la compétence « prévention des inondations ».
- Vue d'ensemble des systèmes d'endiguement identifiés : zones protégées, niveaux de protection futurs, travaux envisagés, ...
- Accompagner le devenir de ces zones protégées : sensibilisation de la population, urbanisation future, lien avec le territoire [quartiers à côté, collectivité(s)]





Action VII-2 : réaliser des études de danger en vue d'appréhender des travaux de confortement

- par un bureau d'études agréé,
- en vue de la régularisation des ouvrages/éventuellement confortement
- > Si travaux prévus, financements dans PAPI complet possibles

Prévision d'études de danger contenue dans la fiche action :

- Canal latéral, secteur Chauny
- Canal latéral, secteur Thourotte
- > Remblai routier à Margny-lès-Compiègne
- > Digues du Meux et de Verberie
- Digue d'Attichy
- Autres en fonction des systèmes d'endiguement identifiés



Actions à intégrer depuis la version 2.2 envoyée au CoTech

- > SAGE de l'Automne : étude de lutte contre le ruissellement
- URCPIE Picardie : 2 actions de sensibilisation tout public (pièce de théâtre + jeu de rôle Inond'action)

En attente des retours des différents partenaires

- ➤ EPCI : portage d'actions en lien avec les règlementations en vigueur (ex : systèmes d'endiguement) et les dispositions obligatoires du PGRI ?
- > Structures SCOT/PLU(I) : portage d'un diagnostic de vulnérabilité à l'échelle du territoire ?
- CCI de l'Aisne : réflexion sur la création d'une alerte aux activités
 économiques (en partenariat avec CMA et Ch. Agri de l'Aisne



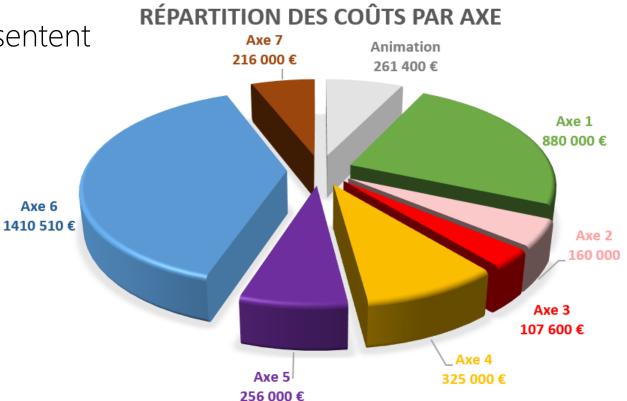
Présentation du plan de financement du PAPI d'intention



Coût global : ~3, 7 M €

Axe I et Axe VI représentent

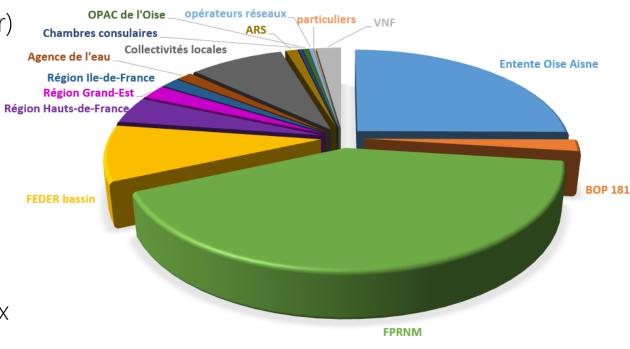
les 2/3 du budget





Liste des financeurs

- BOP 181 (crédits Etat)
- FPRNM (Fonds Barnier)
- FEDER (Europe)
- Entente Oise-Aisne
- Régions HdF, GE, IdF
- Agence de l'eau
- Collectivités locales
- ARS
- Chambres consulaires
- OPAC de l'Oise
- Opérateurs de réseaux
- Particuliers

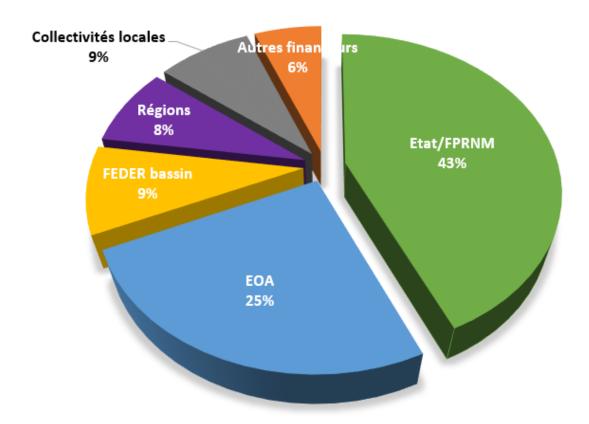


RÉPARTITION DES COÛTS SELON LES FINANCEURS



Le plan de financement : les financeurs (en %)

RÉPARTITION DES COÛTS (EN %)





Répartition des 9% des coûts sur les collectivités locales En fonction des compétences de chacun :

- Compétence « PI » pour les EPCI non adhérents à l'Entente :
- ex : études de danger, étude Vic-sur-Aisne, diagnostics de vulnérabilité
- Information préventive communale : repères de crues, DICRIM
- Pouvoir de police du maire : ex : alerte de masse, PCS
- Compétence urbanisme / aménagement :
- ex : diagnostic de vulnérabilité du territoire dans les SCOT/PLUI/PLU
- Compétence pluviale : zonages pluviaux



Prochaines échéances



Les maîtres d'ouvrages

- Réponse attendue des maîtres d'ouvrage d'actions <u>avant le</u> vendredi 1^{er} juin 2018 : descriptif de l'action + coût + plan de financement le cas échéant => envoi d'un prévisionnel
 - > Sont concernés : EPCI « PI », structures SAGE/SCOT, CPIE
 - Envoi de la lettre d'intention <u>avant le 30 septembre 2018</u> (délibération non obligatoire, à l'appréciation de la structure)
- ➤L'Entente délibère pour animer le PAPI et porter certaines actions fin-septembre / début octobre 2018

Modèle de lettre d'intention d'un maître d'ouvrage

Je	soussigné	(représentant	de la	structure	e)			,
repi	résentant				, m'er	igage à réali	ser, sous ré	serve de la
labe	ellisation du	projet de PAF	PI « d'ii	ntention d	e la V	allée de l'Ois	e», et en part	tenariat avec
l'Eı	ntente	Oise-Aisne,	po	rteur	de	projet,	1'action	relative
à								

Fait à Le



Les financeurs

- ➤ Envoi de la lettre d'engagement <u>avant le 30 septembre 2018</u> (délibération non obligatoire, à l'appréciation de la structure)
- > Région Hauts-de-France : délibération le 25 sept 2018
- > Région Ile-de-France : délibération
- > Région Grand-Est : lettre d'engagement sans délibération
- > Agence de l'Eau, VNF : lettre d'engagement
- > FEDER, FPRNM : pas de lettre d'engagement

Modèle de lettre d'engagement d'un cofinanceur

Je	soussigné,						
représentant	(nom de la structure), donne, sous réserve de la						
labellisation du PAPI « d'intention de	la Vallée de l'Oise », un accord de principe à la						
participation financière de	(nom de la structure) pour le financement des						
actions correspondantes de ce PAPI.							

Fait à Le



- > 24 mai 2018: Réunion d'information à destination des élus
- Fin juin 2018: Copil du PAPI: validation du plan d'actions et du plan de financement
- > Avant le 30 septembre 2018 : engagement des parties prenantes
- > Dossier réputé complet à la délibération de l'EOA
- Oct-Déc 2018: Instruction du dossier PAPI d'intention par la DREAL Hauts-de-France
- Mars-Avril 2019: Labellisation du PAPI d'intention en comité Plan Seine
- <u>2^{ème} semestre 2019</u>: Commencement des 1^{ères} actions après signature
 de la convention par l'ensemble des partenaires
 47